République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
LA MONSELIE - Commune

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 16/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Monsieur Philippe DELCHET.

Présents : Monsieur Philippe DELCHET, Monsieur Raphaël MIALOU, Monsieur Thierry FAVORY, Monsieur Daniel BOYER, Madame Lydia AYGUESPARSES, Madame Manoëlle DACQUIN, Madame Monique PROST DESPREZ, Monsieur Kévin SERRE, Madame Christine TIXIER
Représentés : Madame Claudine PRIEUR représentée par Monsieur Philippe DELCHET
Absents et Excusés : Madame Caroline GIRARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Manoëlle DACQUIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

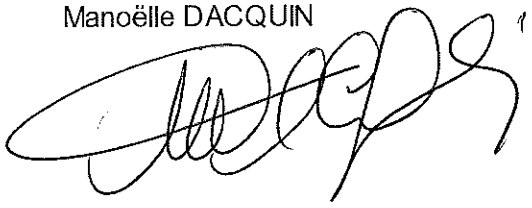
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

La secrétaire de séance

Manoëlle DACQUIN



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Le Maire, Philippe DELCHET



Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026

015-211501283-DE_2026_036-DE
A G E D I